Politique des aînés

Démarche Municipalité amie des aînés du Canton de Saint-Camille





Mai 2018



En partenariat avec :



Table des matières

ot du maire	
Mise en contexte	3
Principes directeurs d'une Municipalité Amie Des Aînés	3
Principes reliés au « vieillissement actif »	4
Historique de la démarche	5
Valeurs	6
Comité de pilotage	7
Comité de suivi de la politique et du plan d'action MADA	7
Portrait du milieu	8
Quelques statistiques	8
Quelques données supplémentaires	13
Champs d'interventions, enjeux et objectifs de la politique MADA 2018-2021	14
Habitation	14
Transports	14
Inclusion sociale, participation et engagement social	15
Espaces extérieurs, bâtiments et sécurité	16
Soutien communautaire et services de santé	16
Information et communication	17
Suivi de la politique MADA	18
Remerciements	19

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons la nouvelle politique pour une « Municipalité amie des aînés » (MADA) de Saint-Camille. Je suis particulièrement fier du travail accompli par les différents comités qui ont contribué à la mise à jour de son contenu et des priorités locales. Je remercie tous les aînés et tous les intervenants qui y ont participé.

Bien qu'ayant un âge médian plus jeune que celui du Québec, notre communauté n'échappe pas au vieillissement de la population et nous devons réfléchir à ce que nous pouvons mettre en oeuvre localement pour permettre aux aînés de vieillir en santé et poursuivre leur contribution exceptionnelle dans leur milieu.



Grâce aux générations qui nous ont précédés et qui ont perpétué cette culture d'implication et d'entraide dont nous sommes aujourd'hui si fiers, la municipalité de Saint-Camille mise sur un milieu extrêmement dynamique. Réfléchir aux actions pour soutenir notre population aînée est une occasion de développer encore davantage cette sensibilité à la mise en place de ces petites choses qui ont un impact global sur la qualité de vie à Saint-Camille.

Si plusieurs actions ont été posées dans les dernières années pour améliorer les infrastructures et les services offerts aux aînés, nous nous engageons à poursuivre ces démarches et ces réflexions. Nous pouvons nous réjouir d'avoir maintenant en place des outils pour orienter nos décisions dans la poursuite d'un milieu de vie inclusif pour tous les groupes d'âge et qui favorise les échanges intergénérationnels. Pour ce faire, le conseil municipal s'engage à consulter et à rallier les ressources locales et régionales pour réaliser le plan d'action qui découle de cette politique.

Il s'agit d'une invitation à tous à travailler avec et pour les aînés et je remercie à l'avance les personnes et les organisations qui joindront leurs efforts à ceux de la municipalité de Saint-Camille dans cette démarche.

Philippe Pagé

Rulen Page

Maire de la Municipalité du Canton de Saint-Camille

Mise en contexte¹

Principes directeurs d'une Municipalité Amie Des Aînés

Une municipalité amie des aînés (MADA) est une municipalité ou une municipalité régionale de comté (MRC) qui :

- met un frein à l'âgisme ;
- sait adapter ses politiques, ses services et ses structures ;
- agit de façon globale et intégrée ;
- favorise la participation des aînés ;
- s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.



En partenariat avec :



Dans une MADA, il se développe une culture d'inclusion sociale des aînés. Les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux sont conçus pour soutenir les aînés et les aider à vieillir en restant actifs.

La démarche Municipalité amie des aînés (MADA) a suscité de l'engouement au Québec. Le nombre élevé de municipalités et MRC qui ont formulé une demande pour s'y inscrire depuis sa mise en place en témoigne.

L'Organisation mondiale de la santé considère que le Québec est la société la plus avancée au monde dans l'application de l'approche « ami des aînés » et qu'il joue un rôle de leader mondial dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour favoriser le vieillissement actif. Le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés est affilié à l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés.

Source: https://www.mfa.gouv.gc.ca/fr/aines/mada/Pages/index.aspx

¹ Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

Principes reliés au « vieillissement actif »

Une MADA est avant tout une municipalité qui appuie les valeurs associées au vieillissement actif. Vieillir en restant actif est un processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse.

SANTÉ — Les personnes vivent mieux et plus longtemps lorsqu'elles sont en bonne santé. Celle-ci procure davantage d'indépendance et de bien-être, tout en permettant de diminuer le recours aux soins de santé et aux services sociaux. La société doit répondre aux besoins des personnes en développant des services sociosanitaires appropriés, abordables et accessibles.

PARTICIPATION — La participation des aînés est visible dans toutes les sphères de la société: sociale, culturelle, spirituelle et économique. Participer, c'est se voir inclus dans son milieu. Les aînés continueront ainsi à contribuer à des activités qui ont un sens à leurs yeux et un sens pour la société.

SÉCURITÉ — La sécurité (sociale, financière et physique) est la condition première pour que les personnes vivent dans la dignité. La société doit soutenir et aider les personnes vieillissantes qui n'arrivent plus à se protéger ou à subvenir à leurs besoins. Vieillir en restant actif, c'est non seulement promouvoir l'adoption d'un mode de vie actif, c'est aussi favoriser l'émergence d'environnements qui incitent à l'inclusion sociale des aînés. Pour ce faire, la démarche MADA intervient dans huit champs d'action.

 $\textbf{Source}: \underline{https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide-accompagnement-mada.pdf}$



Des aînés actifs... Club FADOQ de Saint-Camille lors de l'inauguration du Centre le Camillois.

Historique de la démarche

En 2010, la municipalité de Saint-Camille décidait de se doter d'une politique des aînés. L'objectif de cette démarche était de mieux connaître les besoins des personnes âgées et les services qui leur sont destinés à Saint-Camille et dans la région.

La Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille fut ainsi mandatée de former un comité pour sonder les aînés sur leurs besoins et leurs préoccupations et pour ensuite prioriser les actions à entreprendre. Le comité a recueilli les avis de 89 répondants de 60 ans et plus sur les 121 personnes recensées. C'est à partir de cette consultation, étape primordiale de la démarche, que la première mouture de la politique municipale et le plan d'action Municipalité Amie des Aînés a pris forme.

Ce plan, s'échelonnant sur trois ans, a permis de reconnaître la valeur inestimable de l'apport des aînés dans une communauté. Et bien qu'il y ait eu un délai de 3 ans entre le premier plan et celui-ci, les principes et objectifs de la politique Amie des Aînés n'a jamais cessé de teinter le développement de la municipalité du Canton de Saint-Camille, que ce soit par les actions pour favoriser l'accessibilité universelle des bâtiments publics, les activités de médiation culturelle et intergénérationnelle ou les formations et le soutien offerts par les organismes du milieu.

Au début de 2018, les élus exprimaient le souhait de mettre à jour le plan d'action MADA et la politique des aînés de Saint-Camille. Le conseil municipal mandatait un comité de pilotage à tenir une rencontre publique avec les aînés de Saint-Camille et les organismes du milieu et de la région, afin de faire un bilan du dernier plan d'action MADA, d'aiguiller les organisations sur les besoins des aînés et de proposer un plan d'action et une nouvelle politique des aînés.

Cette consultation publique a permis de prendre le pouls des aînés de Saint-Camille quant aux actions prises par la communauté pour offrir un milieu de vie adapté, actif et sécuritaire. Elle offrait les éléments nécessaires à la mise à jour du plan d'action et de la politique des aînés. En identifiant des actions locales et concertées du milieu, en favorisant l'inclusion et la participation des aînés, la municipalité de Saint-Camille souhaite ainsi poursuivre l'amélioration de la qualité de vie de sa population aînée.



Valeurs

La nouvelle politique des aînés repose sur des valeurs que le conseil municipal et le comité de pilotage ont à coeur et qui sont garantes du bien-être de la communauté et de l'inclusion sociale de TOUS les citoyens.

- L'équité tient compte des besoins, des aspirations et des intérêts de toutes les familles et de chacun de leurs membres, peu importe leur situation. C'est également un principe qui implique le partage équitable des ressources, des services et des biens publics de manière que chacun y trouve sa juste part.
- Le respect fait en sorte de traiter autrui avec égard, considération et courtoisie. Cette valeur comprend également les notions de respect du bien commun et des lois ainsi que d'acceptation de la différence, ces notions étant essentielles à la vie en communauté.
- La démocratie fait référence à la libre expression et au respect des opinions. Elle favorise les décisions de l'Administration municipale, en concertation avec les familles. Afin de bien cibler les besoins de ces dernières et d'y répondre, il faut d'abord les écouter. En encourageant les jeunes et les moins jeunes à faire entendre leur voix, la démocratie incite les familles à développer un sentiment d'appartenance et de responsabilité à l'égard de leur ville.
- L'entraide permet de construire une communauté qui valorise le soutien mutuel, la solidarité et la cohésion entre les gens de tous âges, mais également entre les familles. Elle consolide le tissu social et contribue au mieux-être des personnes.

Cette politique rejoint aussi les finalités de l'Agenda 21 de la MRC des Sources et les valeurs qui en découlent.



- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;

Source: http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2014/10/Cahier-sommaire-AG21-B.pdf

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est formé d'acteurs de différents milieux ayant à coeur le bien-être des aînés de la municipalité. Son mandat est d'organiser une consultation publique auprès des aînés de Saint-Camille, d'évaluer l'atteinte des objectifs du dernier plan d'action et d'actualiser les besoins du milieu au moyen d'une proposition de plan d'action triennal et de politique des aînés à présenter au conseil municipal

Ce comité est composé de :

- Philippe Pagé, Maire
- Lucie Cormier, Conseillère municipale responsable du dossier « Aînés » et coordonnatrice de la coopérative de solidarité en habitation La Corvée
- Anne-Marie Merrien, Conseillère municipale responsable des dossiers « Développement »
- Huguette Jarret, membre du Cercle de la Bonne entente, du Club FADOQ de Saint-Camille et responsable des activités de délassement santé offertes aux aînés
- Olivier Brière, Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille

Comité de suivi de la politique et du plan d'action MADA

Afin d'assurer la réalisation du plan d'action, un comité de suivi de la politique et du plan d'action MADA sera formé. Ce comité sera animé par le conseiller ou la conseillère responsable du dossier « Aînés », de la coordination de la Corporation de développement auquel seraient invités à se joindre la présidence du club FADOQ de Saint-Camille, la présidence du Cercle de bonne entente de Saint-Camille et la présidence de la Coopérative d'habitation La Corvée avec l'objectif de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en oeuvre du plan d'action MADA. Le comité devra évaluer annuellement l'avancement du plan d'action et assurer la diffusion, auprès des citoyens, des actions réalisées.



Portrait du milieu

Quelques statistiques

À Saint-Camille

Afin de mieux situer le portrait de nos aînés, voici quelques statistiques tirées du dernier recensement de Statistique Canada (2016).

(Source:

http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-

 $\frac{pd/prof/details/page.cfm?Lang=F\&Geo1=CSD\&Code1=2440025\&Geo2=CD\&Code2=2440\&Data=Count\&SearchText=saint-camille\&SearchType=Begins\&SearchPR=o1\&B1=All\&TABID=1 \)}{}$

Population 2016 (Population 2011)	529 (511)	
65 ans et plus	90 17 % de la population	
À faible revenu fondé sur la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI) 65 ans et +	25 28 % des aînés sont considérés à faible revenus	
Total — Ménages privés selon le mode d'occupation	230	
Propriétaire Locataire	190 40	
État du logement : Seulement entretien régulier ou réparations mineures requises Réparations majeures requises	18 ₅	
Ménage comptant 1 soutien Ménage comptant 2 soutiens	125 105	
Frais de logement mensuels moyens pour les logements occupés par un ménage locataire (\$)	486	

Village des Sources

(Source: http://www.oedc.qc.ca/sites/oedc2.praxis.coop/files/chiffres_disent_villages_des_sources_2e_edition_vfaccweb_o.pdf)

En 2011, la communauté des Villages des Sources est composée des municipalités de Wotton (1 455 habitants), de Saint-Georges-de-Windsor (910 habitants), de Saint-Adrien (490 habitants), de Saint-Camille (510 habitants) et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud (225 habitants).

La structure démographique de la communauté diffère de celle de la province. La proportion des jeunes de moins de 18 ans (21,2 % c. 19,1 %) est légèrement supérieure dans la communauté tandis que celle des adultes de 18 à 64 ans (61,6 % c. 65,2 %) y est plus basse qu'au Québec. Toutefois, la proportion des aînés de 65 ans ou plus (16,9 % c. 15,7 %) est assez comparable entre ces deux territoires.

Entre 2001 et 2011, la population des Villages des Sources a vieilli. Durant cette période, la proportion des jeunes âgés de 0 à 17 ans a diminué (24,5 % à 21,2 %) alors que celle se rapportant aux aînés de 65 ans ou plus a augmenté (14 % à 16,9 %).

Selon la mesure du faible revenu après impôt, 31,6 % des personnes âgées de 65 ans ou plus dans les ménages privés disposent d'un faible niveau de ressources monétaires, soit une des plus fortes proportions observées en Estrie pour ce type de revenu (8e rang/66). Au Québec, cette proportion est inférieure (20,1 %). Le revenu médian des personnes âgées de 65 ans ou plus de la communauté est inférieur à celui observé chez les aînés sur tout le territoire québécois (17 679 \$ c. 20 231 \$). Dans la région, il est question de l'un des revenus médians les moins importants déclarés chez ce groupe d'âge (61e rang/66).

Aux Villages des Sources, un ménage locataire sur quatre débourse 30 % ou plus de son revenu annuel brut au logement (25,6 %). Dans l'ensemble de la province, cette réalité est plus fréquente (36,8 %). Par ailleurs, la proportion de locataires allouant une telle partie de leur budget à ce poste budgétaire a varié entre 2001 et 2011 (ex. : 27,3 % en 2001 et 20,5 % en 2011).

Propriétaires et locataires confondus, 12,8 % des personnes qui habitent seules consacrent 50 % ou plus de leur revenu annuel brut à se loger ce qui est inférieur à la donnée provinciale (19,9 %). Le loyer brut moyen équivaut à 453 \$ pour les locataires des Villages des Sources. Au Québec, il est de 685 \$. La communauté figure parmi les territoires estriens affichant les loyers bruts les plus bas de la région (62e rang/66).

En ménage privé, 23,9 % des personnes âgées de 65 ans ou plus de la communauté déclarent vivre seules en 2011. Au Québec, cette proportion atteint alors 30,4 %.

21,7 % des résidants âgés de 65 ans ou plus affirment être aux prises avec au moins une forme d'incapacité² dans la communauté. Cette donnée est inférieure à celle notée au Québec (36,8 %), dans l'ensemble de la région (37,6 %) et dans la MRC des Sources (36,2 %).

² Incapacité: Difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables, ou lorsque la quantité ou le genre d'activités (maison, travail, école, déplacements, loisirs) sont réduits en raison d'un état physique ou mental, ou d'un problème de santé. États physiques ou mentaux et problèmes de santé qui ont duré ou qui sont susceptibles de durer six mois ou plus. Pour les jeunes enfants, il faut inclure uniquement les incapacités ou les problèmes qui ont été diagnostiqués par un professionnel. Cet indicateur ne tient pas compte des gens vivant dans des ménages collectifs (ex.: CHSLD, hôpitaux, maisons de chambres).

Au Québec

Quelques données statistiques récentes permettent de se familiariser avec la situation actuelle des personnes âgées de 65 ans ou plus au Québec.

(Sources: https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/chiffres-aines/Pages/index.aspx)

Répartition en pourcentage de la population totale âgée de 65 ans ou plus, selon la modalité de vie, Québec, 2016

Ensemble des personnes âgées de 65 ans ou plus : 1 495 195 (100,0 %)

- vivant dans un ménage privé : 89,5 %
 - vivant dans une famille : 57,4 %
 - comme conjoints ou conjointes mariés : 46,0 %
 - avec enfants: 4,9 %
 - sans enfant à la maison : 41,1 %
 - comme conjoints ou conjointes en union libre : 7,6 %
 - avec enfants : 0,5 %
 - sans enfant à la maison : 7,1 %
 - comme parents seuls (chef de famille monoparentale): 3,6 %
 - comme enfants vivant à la maison avec le ou les parents2 : 0,2 %
 - o vivant hors famille: 32,1 %
 - avec des personnes apparentées : 3,2 %
 - avec des personnes non apparentées : 2,0 %
 - seules: 27,0 %
- vivant dans un ménage collectif : 10,5 %

La Mobilité des personnes âgées au Québec

Selon une enquête conduite en 2009, plus de 71 % des Québécoises et des Québécois âgés de 65 ans ou plus étaient titulaires d'un permis de conduire.

Avec l'avancement en âge, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à détenir un permis de conduire : chez les 85 ans ou plus, les hommes possédaient toujours un permis de conduire en majorité, comparativement à 14 % des femmes du même âge. En contrepartie de ce recours massif à l'automobile, les autres modes de transport, collectifs ou actifs, étaient utilisés par une minorité de personnes à un âge avancé.

<u>Âge de la retraite</u>

Des données récentes de l'Enquête sur la population active indiquent qu'au Québec, en 2014, l'âge moyen de la prise de la retraite est de 62,3 ans. Il est un peu plus élevé chez les hommes (63,1 ans) que chez les femmes (61,4 ans).

Plus élevé vers la fin des années 1970, soit autour de 65 ans, cet âge a connu une tendance à la baisse pour atteindre, en 1998, un plancher à 58,4 ans. Au cours de la première décennie du XXIe siècle, l'âge moyen de la prise de la retraite a connu de nouvelles fluctuations et, depuis 2008, il n'est pas descendu sous la barre des 60 ans.

Participation au marché du travail

Le vieillissement de la main-d'œuvre est l'une des tendances qui caractérisent le marché du travail des dernières années. Il est intéressant de considérer l'évolution de la part de l'emploi de certains groupes d'âge au cours de la dernière décennie. Selon les plus récentes données disponibles, les personnes de 55 ans ou plus représentaient 19,1 % de la main-d'œuvre au Québec en 2014, en hausse de 6,1 points de pourcentage depuis 2005. En comparaison, les 15 à 24 ans et les 25 à 54 ans sont moins présents en 2014 qu'en 2005, leur part respective ayant chuté de 14,8 % à 14,1 % chez les premiers, et de 72,2 % à 66,8 % chez les seconds. On remarque également que la part de l'emploi des personnes de 55 ans ou plus est désormais supérieure (19,1 %) à celle des plus jeunes (14,1 %).

En observant la proportion de personnes au travail pour un groupe d'âge donné, correspondant au taux d'emploi, sur une longue période, on constate que celui-ci est plus élevé en 2016, pour tous les groupes d'âge présentés, qu'il l'était en 1976. En 2016, le taux d'emploi s'élève à :

- 69,0 % chez les 55 à 59 ans ;
- 44,9 % chez les 6o à 64 ans ;
- 9,7 % chez les 65 ans ou plus.

Pour ces trois groupes d'âge, on observe d'abord une tendance à la baisse entre 1976 et la fin des années 1990, où le taux d'emploi atteint un creux historique. Ensuite, on note une nouvelle hausse du taux d'emploi, qui progresse rapidement. Par exemple :

- chez les 60 à 64 ans, le taux d'emploi est presque deux fois plus important en 2016 qu'en 1996 ;
- chez les 65 ans ou plus, ce même taux est plus de deux fois plus élevé en 2016 qu'en 2001.
- toujours chez les 65 ans et plus, près d'une personne sur dix (9,7 %) travaille en 2016.

Bénévolat

En 2013, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont proportionnellement moins nombreuses à faire du bénévolat (23,6 %) que celles âgées de 15 à 64 ans. Néanmoins, elles accomplissent un plus grand nombre d'heures – médian et moyen – que les autres. En effet, les personnes âgées de 65 ans ou plus consacrent annuellement 190 heures au bénévolat en moyenne, ce qui est significativement plus élevé que chez les groupes d'âge plus jeunes.

Revenu disponible moyen des particuliers âgés de 65 ans ou plus, selon le sexe, Québec, 2012-2015

ANNÉE	Dollars constants de 2015		
1 ANNEL	Hommes et femmes	Hommes	Femmes
2012	28 600	34 900	23 400
2013	27 800	32 900	23 600
2014	28 400	35 300	22 600
2015	28 800	34 300	24 100

Sources de revenus

Les sources de revenus qui composent le revenu total des personnes varient beaucoup en fonction de l'âge de celles-ci. En 2010, le revenu des personnes âgées de 55 à 64 ans provient à 64,4 % d'un revenu de travail. Cette proportion est beaucoup plus faible, à 14,6 %, chez les personnes âgées de 65 à 74 ans, et est négligeable chez les plus âgées.

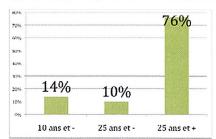
En ce qui a trait aux régimes privés de retraite, ils comptent pour 16,1 % des revenus des 55 à 64 ans, comparativement à 32,2 % et à 29,0 % chez les 65 à 74 ans et les 75 ans ou plus.

Finalement, chez les personnes âgées de 65 à 74 ans, les prestations du Régime des rentes du Québec, de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti représentent en moyenne 42,7 % du revenu total, et constituent la majeure partie des revenus des gens âgés de 75 ans ou plus (53,3 %). En comparaison, chez les 55 à 64 ans, 5,2 % des revenus proviennent du Régime des rentes du Québec, moins de 1 % du Supplément de revenu garanti et une part négligeable de la Sécurité de la vieillesse.

Quelques données supplémentaires

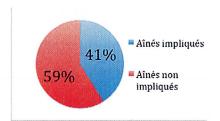
Par le biais d'un sondage, le comité de pilotage pour le premier plan MADA a recueilli les avis de 89 répondants sur les 121 personnes de 60 ans et plus recensées à Saint-Camille. Voici quelques constats toujours pertinents à ce jour.

Depuis combien d'années vivez-vous à St-Camille?



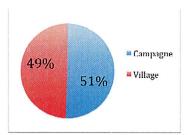
Une grande proportion des aînés vit à St-Camille depuis plus de 25 ans.

Êtes-vous impliqués au sein d'un organisme de St-Camille?



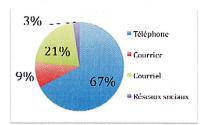
Nous avons la chance d'avoir beaucoup d'aînés impliqués dans diverses organisations. La santé et les déplacements sont des facteurs qui freinent l'implication.

Vivez-vous à la compagne ou au village?



Dans une proportion équivalente, autant d'aînés vivent à la campagne qu'au village.

Quels moyens de communication utilisez-vous?



Les aînés préfèrent communiquer par téléphone. Le courriel et les médias sociaux sont surtout utilisés pour communiquer avec la famille. Le téléphone et les médias écrits sont à privilégier.

Champs d'interventions, enjeux et objectifs de la politique MADA 2018-2021

Habitation

Le fait d'avoir un endroit sûr et confortable où vivre constitue un élément fondamental de notre mieux-être. Pour nos aînés, que ce soit pour une raison de santé, par la difficulté de s'occuper de sa maison ou pour briser la solitude, l'éventualité de laisser son domicile pour une résidence de personnes âgées est une avenue souvent envisagée. Or, cette option s'accompagne bien souvent d'un déménagement à l'extérieur de la communauté, un changement radical qui peut être vécu comme un déracinement. L'orientation de la politique des aînés est de s'assurer de la présence et de la diffusion d'une gamme de services permettant de soutenir les aînés dans leur choix en matière d'habitation.



Constats

Selon la consultation menée auprès des aînés en 2018 ;

- La possibilité pour un aîné de demeurer à son domicile le plus longtemps possible est très étroitement liée à la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation d'un panier de services (santé, déplacement, entretien de la résidence...).
- Les services pouvant être offerts à domicile sont méconnus.
- On évoque l'importance de sonder régulièrement les aînés pour connaître leurs besoins en matière de services et les raisons qui poussent certains à quitter leur domicile pour aller vers des résidences pour personnes âgées.
- Les services de la Coopérative de solidarité en habitation La Corvée, qui offrent des logements abordables pour les personnes âgées, restent méconnus.

En 2011, lors d'un sondage effectué auprès des aînés, 76 % de ceux-ci habitaient Saint-Camille depuis 25 ans ou plus

Enjeu: Favoriser le maintien à domicile des aînés de Saint-Camille

Objectifs:

- Assurer une diffusion adéquate des services d'aides à l'entretien des résidences et des programmes d'adaptation des résidences existants auprès des aînés ;
- Soutenir l'adaptation de résidences et le développement de logements abordables et multigénérationnels à Saint-Camille.

Transports

En ruralité, le recours à l'automobile est presque un incontournable pour se procurer les biens et services nécessaires au quotidien. Pour les personnes âgées, par contre, les déplacements peuvent être moins aisés. Certaines personnes ne conduisent pas ; d'autres restreignent leurs déplacements pour ne pas conduire le soir, l'hiver ou sur de grandes distances parce qu'elles ne se sentent pas en confiance. Afin d'assurer un accès aux services offerts et une participation accrue aux activités proposées, l'offre de services de transport se présente comme une thématique incontournable.

Constats

Selon la consultation menée auprès des aînés en 2018 :

- La disponibilité de services de transports adaptés et collectifs reste méconnue auprès des aînés
- Certains aînés ne participent pas aux activités parce qu'ils ne conduisent plus de soir, ou tout le temps

En 2011, lors d'un sondage effectué auprès des aînés, près de la moitié de ceux-ci habitaient hors du village, le transport est donc un élément important de leur vie sociale.

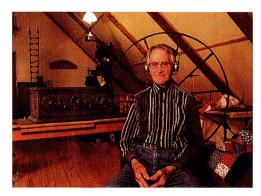
Enjeu: S'assurer de services de transport répondant aux besoins des aînés.

Objectifs:

- Développer une variété d'options de déplacements offertes aux aînés.
- Faire connaître les services disponibles dans la MRC.

Inclusion sociale, participation et engagement social

Une des conditions du vieillissement actif — principe fondateur d'une politique MADA — est la participation et l'engagement à la vie sociale. En plus de contribuer au maintien des capacités physiques et cognitives, la participation à la vie collective contribue à resserrer les liens familiaux, intergénérationnels et sociaux, à valoriser les personnes et à permettre à la personne aînée de vivre des expériences bénéfiques et significatives. Pour être en mesure d'offrir les bienfaits associés à l'accès à la vie récréative, communautaire et sociale, elle doit se décliner en programmes, événements et activités accessibles et adaptés, tenant compte de la diversité des goûts, des besoins et des capacités des aînés. Les aînés de Saint-Camille représentent une ressource inestimable en matière de savoir-faire. Leur implication bénévole, déjà importante, génère des retombées significatives en matière de vie communautaire et représente un atout à maintenir et à bonifier.



Constats

Selon la consultation menée auprès des aînés en 2018 :

- L'offre d'ateliers de mise en forme est très appréciée et toujours aussi pertinente, mais il y a place à plus de diversité et certains équipements destinés à la pratique d'activités physiques des aînés sont désuets;
- De façon générale, on reconnaît la qualité et la diversité de l'offre culturelle de Saint-Camille bien que le choix des activités et des artistes peut être plus adapté ;
- La reconnaissance des aînés est très présente dans la communauté.
- Dans les facteurs qui peuvent freiner l'inclusion et la participation des aînés et provoquer l'isolement de ceux-ci, mentionnons: les coûts trop élevés à des activités, une méconnaissance des services et les moyens de communication utilisés pour faire circuler l'information.
- Selon les témoignages, plusieurs aînés moins actifs souffrent de solitude, sont isolés;

En 2011, lors d'un sondage effectué auprès des aînés, 41 % de ceux-ci faisaient du bénévolat.

Enjeu : Favoriser l'inclusion et la participation des aînés aux activités des organismes et à l'organisation des activités de la municipalité.

Objectifs

- Bonifier les activités, les programmes et les événements à l'intention des aînés.
- Valoriser l'apport des aînés dans la communauté.
- Favoriser l'utilisation d'une multitude de plateformes pour communiquer avec les citoyens.
- Favoriser les activités intergénérationnelles et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Espaces extérieurs, bâtiments et sécurité

La sécurité est une des composantes les plus importantes de la qualité de vie. Cet aspect interpelle particulièrement l'administration municipale afin qu'elle s'assure, en tout temps, de la sécurité des infrastructures publiques. Au-delà de l'aspect sécuritaire d'un lieu, la sécurité comprend également les perceptions individuelles et communautaires de la sûreté, le sentiment d'être en sécurité. Au terme de la consultation, les répondants ont ainsi mis en lumière des améliorations à apporter à leur environnement pour accroître la sécurité et garantir ce sentiment de sécurité.

La pratique d'activités et l'utilisation par les aînés des services et des commerces locaux sont fortement d'ailleurs influencées par la qualité des infrastructures et la facilité d'accès à ceux-ci. L'administration municipale a la responsabilité de veiller à rendre accessibles ses bâtiments et de prendre en considération le vieillissement de la population dans la conception et l'aménagement des parcs et espaces verts. Elle peut aussi influencer les entreprises et les organisations locales afin de rendre leurs aménagements extérieurs et intérieurs davantage accessibles aux personnes en perte de mobilité.

Constats

Selon la consultation menée auprès des aînés en 2018 :

- De façon générale, on mentionne que les accès aux bâtiments publics et commerciaux sont adéquats à Saint-Camille, même si certains ajustements permettaient une meilleure sécurité. Les trottoirs sont jugés non sécuritaires et nuisent à un mode de vie actif. Où il n'y a pas de trottoir, les accotements ne sont pas assez larges.
- Plusieurs sections du sentier familial sont jugées non sécuritaires.
- En ce qui a trait au sentiment de sécurité, la vitesse au village est une préoccupation importante.
- La fermeture des guichets et caisses Desjardins amène une insécurité en lien avec la quantité d'argent gardé à la maison par les aînés.



En 2011, lors d'un sondage effectué auprès des aînés, près de la moitié de ceux-ci habitait le village et pouvait donc profiter plus facilement des infrastructures au coeur du village.

Enjeu : Favoriser le développement d'infrastructures de qualité, l'accès aux services locaux et le sentiment de sécurité chez les aînés.

Objectifs:

- Offrir des infrastructures et des activités qui favorisent le vieillissement actif ;
- Assurer l'accès aux services municipaux et aux commerces locaux, quelle que soit la condition des citoyens.
- Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité chez la population aînée.

Soutien communautaire et services de santé

Les services de santé et de soutien communautaire sont indispensables pour la santé et l'indépendance des aînés. Les facteurs favorisant une bonne santé sont multiples : une alimentation saine, la pratique régulière d'activités physiques, sociales et récréatives, les sentiments d'utilité sociale et de sécurité, la transmission de connaissances, les liens intergénérationnels et l'accès aux services de santé sont au nombre de ces facteurs. De même, les organismes communautaires proposent une large gamme de services auprès de la population. Une offre de soins adaptés mis à la disposition des aînés nécessite une concertation entre différents acteurs du milieu comme les services sociaux, la santé, l'habitation, le secteur municipal et les organismes communautaires. Au-delà de leur prestation de services, les organismes locaux sont aussi des lieux de socialisation et de participation pour les aînés.

Au terme de la consultation, plusieurs éléments ont ainsi été soulignés comme étant des forces de la communauté. C'est ainsi qu'on pouvait reconnaître l'offre culturelle des diffuseurs de Saint-Camille, l'offre d'activités du club FADOQ de Saint-Camille, du Cercle de la Bonne Entente et de la Corvée. La présence du sentier familial était également mentionnée comme un aménagement important pour les 60 ans et plus, qui les motivait à se garder en forme. Or, selon les répondants, malgré cette offre enviable, certains éléments viendraient compléter cette offre ou permettraient de s'assurer d'une meilleure participation des aînés aux activités offertes.

Constats

Selon la consultation menée auprès des aînés en 2018 :

- On souligne la qualité des services offerts à l'échelle de la MRC, mais également plusieurs freins à leur utilisation : les disponibilités financières, la méconnaissance des services, le recours à des personnes « inconnues » et qui peuvent changer de fois en fois.
- La proximité avec les services de santé est un enjeu. On dénote un besoin de faire connaître le service de premiers répondants, comme les pompiers, et de mieux connaître la disponibilité du défibrillateur.

Enjeu : Assurer une continuité de services et une bonne connaissance des services disponibles dans la MRC et dans la région pouvant être offerts aux aînés de Saint-Camille.

Objectifs:

- Soutenir les échanges et les partenariats entre les organismes de Saint-Camille et les organismes du territoire ;
- Valoriser la mise sur pied d'activités afin de promouvoir les saines habitudes de vie et le vieillissement actif.

Information et communication

Les ressources, services, programmes et activités destinés aux aînés sont nombreux et de nature variée, tout autant que la panoplie d'acteurs publics et associatifs qui les proposent. Outre cette variété, l'efficacité de la diffusion des informations relatives aux ressources destinées aux aînés est confrontée à la multiplication des plateformes et supports en matière de communication et au recours à des stratégies ne tenant pas toujours compte des caractéristiques de la clientèle visée, comme le manque de connaissances et d'accès informatiques. Ces réalités deviennent d'autant plus préoccupantes alors que de nouveaux besoins liés au vieillissement apparaissent chez la personne et que ni elle ni son réseau – quand elle en a un – ne sont en mesure d'identifier les ressources pouvant l'aider. Les stratégies à retenir consistent donc à assurer la diffusion de l'information dans des formats et sur des médias adaptés aux aînés, mais aussi à favoriser le partage de l'information au sein des acteurs du milieu de façon à faciliter le référencement.

Constats

Selon la consultation menée auprès des aînés en 2018 :

- Avec la nouvelle formule du journal municipal (édition complète éditée tous les trois mois et sans envoi postal), plusieurs aînés mentionnent que des communications importantes ne se rendent plus aux aînés.
- Internet n'est pas utilisé par une majorité d'aînés pour s'informer ou avoir accès à des services.

En 2011, lors d'un sondage effectué auprès des aînés, 67 % des répondants nommaient leur préférence à utiliser le téléphone comme moyen de communication, contre 21 % par courriel et 9 % par courrier.

Enjeu: Assurer la diffusion efficace des informations destinées aux aînés.

Objectifs

- Faire connaître aux aînés les services offerts par la municipalité, les OBNL et les instances du domaine de la santé
- S'assurer que les moyens de communication soient adaptés à nos aînés

Suivi de la politique MADA

Dans le but d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation de la politique MADA, la municipalité entend :

- Nommer un élu responsable des questions des aînés, qui aura pour mandat de voir au bon déroulement de la mise en œuvre et du suivi de la politique MADA, en plus de représenter les aînés au sein du conseil municipal.
- Identifier un organisme mandataire pour la mise en oeuvre et le suivi de la politique MADA. Cet organisme, avec le soutien de la municipalité, aura pour mandat de réaliser certaines actions spécifiques au plan d'action.
- Le conseiller responsable du dossier « Aîné », l'organisme mandataire MADA et la Corporation de développement animeront un comité de suivi MADA auxquels seraient invités à se joindre la présidence du club FADOQ de Saint-Camille, la présidence du Cercle de bonne entente de Saint-Camille et la présidence de la Coopérative d'habitation La Corvée avec l'objectif de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en oeuvre du plan d'action MADA.
- Ce comité rendra compte de façon périodique au conseil municipal de l'avancement des objectifs prévus au plan d'action MADA et proposera des actions au conseil municipal ou à toutes organisations locales ou régionales concernées par le bien-être de la population aînée de Saint-Camille.

À cet effet, le comité de suivi devra :

- Effectuer une évaluation annuelle du plan d'action pour évaluer les actions réalisées et les résultats obtenus, au besoin ajuster les objectifs, actions et échéanciers ;
- Assurer la diffusion, auprès des citoyens, de l'information relative à l'état d'avancement de la politique MADA et de son plan d'action.

Enjeu et objectif: Assurer la réalisation du plan d'action par les autorités politiques et administratives de Saint-Camille.

Remerciements

Cette initiative concrétise notre engagement à offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement de TOUS les citoyens. Au-delà des objectifs et actions nommés, la préoccupation à l'égard des aînés doit se refléter dans toutes les facettes de l'organisation et de la gestion l'Administration municipale. Cette politique évoluera au fil du temps en raison de l'évolution des besoins des aînés et de la contribution des générations futures. Les besoins changeants des citoyens seront toujours pris en considération.

En terminant, nous tenons à remercier les intervenants et citoyens qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette politique. Vos idées et commentaires ont permis de les améliorer afin qu'elles reflètent la société actuelle.

Chaque organisme travaillant auprès des aînés recevra un exemplaire de la politique, afin d'arrimer les actions de chacun.